

groupe XVII (*marine et constructions navales*), n'étant pas parvenu en temps utile au commissariat général, serait reporté à la suite du tome cinquième. Mais, une mission en pays étranger ayant éloigné de France depuis cette époque l'officier de marine qui, en sa qualité de membre du Jury international pour la section Française, avait bien voulu se charger de ce travail, le rapport sur les Constructions Navales n'a pu être complété. Nous avons dû, en conséquence, passer outre à sa publication, en nous bornant à un simple compte rendu des opérations du Jury consigné au procès-verbal des récompenses accordées aux exposants français.

Cette lacune n'est d'ailleurs qu'apparente; les matières classées sous le titre du groupe XVII se trouvent, pour la plupart, également comprises dans celui des Travaux Publics, et ont été l'objet d'une savante appréciation de la part de l'éminent président du groupe XVIII, M. Kleitz, inspecteur général des ponts et chaussées, dans son importante étude publiée, au tome quatrième, sous le titre de *Rapport sur les travaux du génie civil*.

*Le Commissaire général de France,*

E. DU SOMMERARD.